



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service Mer et Littoral - Bureau des Activités Maritimes
Pôle interdépartemental des enregistrements des navires
de plaisance

Objet : Demande de radiation maritime pour navigation en eaux intérieures

À compter du 1er janvier 2022, les cartes de circulation et les actes de francisation sont remplacés par un document unique : **le certificat d'enregistrement**

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez faire passer votre bateau qui est actuellement en maritime pour un enregistrement en eaux intérieures. Afin de vous établir un certificat de radiation pour navigation en eaux intérieures, merci de bien vouloir nous faire parvenir par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture du Var - DDTM/SML/BAM
Pôle enregistrement plaisance
CS 31209
83070 TOULON Cedex

Les pièces justificatives ci-après :

- Lettre manuscrite du propriétaire ou de l'acheteur demandant la radiation maritime (préciser le nom et l'immatriculation du navire concerné) avec adresse mail obligatoire du demandeur pour l'envoi du certificat de radiation ;
- Copie de la facture ou de l'acte de vente (le cas échéant) ;
- Copie de la CNI ou du passeport de ou des acheteurs (si acte de vente)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois de ou des acheteurs (si acte de vente)
- L'original de la carte de circulation ou de l'acte de francisation ou du certificat d'enregistrement.
- Adresse mail du demandeur **OBLIGATOIRE** pour l'envoi du certificat de radiation

Le certificat de radiation est désormais entièrement dématérialisé et vous sera transmis uniquement par mail